

CASINOS BARRIÈRE MONTREUX RÈGLEMENT - GAGNEZ VOTRE ROLEX

Du 5 juillet au 27 juillet 2024

Tirages au sort : Mercredi 24 juillet 2024 dès 15h & Samedi 27 juillet 2024 dès 22h

PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat, de jeu, ni autre. Est autorisée à participer toute personne majeure de plus de 18 ans non interdite de jeu, à l'exception des employés du Groupe Lucien Barrière et de leur famille ou proches.

DÉROULEMENT DU JEU

Du vendredi 5 juillet au samedi 21 juillet 2024, le Casino Barrière Montreux sera présent dans ses murs et à l'extérieur sur différents supports de communication offline et online.

Les clients, passants et/ou internautes auront la possibilité de scanner un QR Code ou de suivre un lien pour participer au jeu "Gagnez Votre Rolex".

Que ce soit en scannant le QR Code, à l'aide d'un smartphone, ou en suivant un lien, les passants et les internautes seront directement envoyés sur un mini site internet (www.concours-barriere.ch).

Les participants arriveront sur un jeu de type "scratch & win". Une fois terminé, les internautes seront redirigés vers un formulaire dans lequel ils devront saisir leurs coordonnées complètes à savoir : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, mail et NPA.

Les internautes pourront cocher la case : "j'accepte que mes données soient utilisées pour recevoir des offres commerciales par email et/ou SMS de la part uniquement du Casino Barrière Montreux". Ils devront également cocher la case : "j'accepte le règlement (le présent règlement est à disposition en suivant le lien sur la même page) de jeu et certifie être majeur et non interdit de jeu selon l'article 52 LJA au moment de la validation de ma participation. Si dans l'intervalle de temps entre ma participation au jeu et le tirage au sort, mon statut tombe sous les conditions de l'article 52 LJA, je suis informé que ma participation au tirage au sort sera automatiquement exclue sans qu'aucune réclamation ne puisse être reçue par les Casinos Barrière suisses". La validation de leur participation est définitive, en cliquant sur : "je participe".

Ils seront ensuite redirigés vers une page de confirmation de l'inscription et recevront un email de confirmation leur indiquant que leur participation au jeu "Gagnez Votre Rolex" a bien été prise en compte.

Le participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois au jeu durant toute la durée de l'opération.

Toute inscription multiple, tentative de fraude ou de saisie erronée des informations personnelles (non conforme à celles mentionnées sur la pièce d'identité officielle en cours de validité) entraînera l'exclusion du jeu et la perte d'un lot potentiel, sans possibilité de recours.

Les participations sont ouvertes jusqu'au 21 juillet 2024 à 5h.

Dès le lundi 22 juillet 2024, le service Marketing procédera à l'extraction du fichier électronique de l'ensemble des internautes qui ont validé le processus de participation en ligne. Un bulletin de participation sera glissé par le service Marketing dans une urne pour le grand tirage du 27 juillet 2024.

TIRAGES AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le **samedi 27 juillet 2024 dès 22h** au Casino Barrière Montreux.

La présence physique à ce tirage au sort au sein du Casino Barrière Montreux est obligatoire pour prétendre au gain du lot.

Lot du gagnant :

- **1 Rolex GMT-Master II d'une valeur de CHF 13'500.-**

Si un participant n'est pas présent le jour du tirage au sort final, il n'a pas la possibilité de se faire représenter par un tiers.

Le participant tiré au sort aura 30 secondes pour se manifester auprès de l'animateur du tirage au sort. Dans le cas contraire, l'animateur tirera un nouveau bulletin.

En parallèle de ce premier tirage au sort, un second tirage au sort aura lieu le **mercredi 24 juillet 2024 dès 15h** au Casino Barrière Montreux.

Le service Marketing procédera à l'extraction de tous les participants et utilisera la plateforme Random (www.random.org) pour effectuer ce second tirage au sort.

Le gagnant sera contacté par téléphone à la fin du tirage au sort. L'équipe marketing enverra un email en cas de non réponse du gagnant.

Le gagnant à 7 jours suivant l'appel et/ou mail de notification de gain pour se manifester par mail ou par téléphone auprès de l'équipe marketing du Casino Montreux, dans le cas contraire, le lot sera annulé sans compensation financière.

Lot du gagnant :

- **1 montre RADO d'une valeur de CHF 2'000.-**

AUTRES DISPOSITIONS

Les informations collectées dans le cadre du jeu "Gagnez Votre Rolex" pourront être utilisées par le Groupe Barrière et ses partenaires à des fins marketing. La possibilité de se désinscrire aux offres et informations de la part du Groupe Barrière ou de ses partenaires est offerte à l'ensemble des destinataires, via le bouton de désinscription dédié ou par mail à l'adresse suivante : marketing-montreux@groupebarriere.com

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve. Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions exposées au présent règlement pour participer au jeu.

DOTATIONS

- **1 Rolex GMT-Master II d'une valeur de CHF 13'500.-**
- **1 Montre RADO d'une valeur de CHF 2'000.-**

La remise se fera en présence du gagnant ainsi que d'un membre du Casinos Barrière Montreux.

La vente ou l'échange des lots sont interdits. Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet pour quelque cause que ce soit.

La dotation de ce jeu est issue dans sa totalité du budget marketing.

MOYENS DE COMMUNICATION

Les participants potentiels seront informés de ce jeu par les canaux suivants : réseaux sociaux (sur les pages Facebook et Instagram des casinos Barrière de Montreux), site web du Casino Barrière de Montreux, programme flyers du Casino Barrière de Montreux, écrans internes du Casino Barrière de Montreux, SMS et Emailing du Casino Barrière de Montreux, ainsi que tous les supports de communication externe.

DISPOSITIONS LÉGALES

Le présent règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil des Casinos Barrière de Montreux du 5 juillet au 27 juillet 2024 pendant les horaires d'ouverture. Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait

pas prévue par celui-ci sera définitivement tranchée par le Casino Barrière Montreux sollicité en ce sens, sans recours légal.

Le présent règlement est à la disposition de la Commission Fédérale des Maisons de Jeux Suisse.

Il est veillé qu'aux termes de l'article 74, al.1er, LJAr, la publicité des exploitants de jeux d'argent ne doive, ni induire en erreur, ni être outrancière. L'article 77 OJAr explicite ces deux notions.

Le jeu est organisé de telle manière que, conformément à l'article 42, al.2, litt. a, LJAr, les structures organisationnelles de la maison de jeu, ses processus d'exploitation, ainsi que les responsabilités y afférentes soient documentés.

Fait à Montreux, le 2 juillet 2024/zp